SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP MM

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MM, veuillez visiter :
capmaintenancemateriels.fr/annales-sujets-et-corriges

ÉDITION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE - MAINTENANCE DES MATÉRIELS, OPTIONS A MATÉRIELS AGRICOLES, B MATÉRIELS DE CONSTRUCTION ET DE MANUTENTION, C MATÉRIELS D'ESPACES VERTS

ÉPREUVE PONCTUELLE ORALE DE L'UNITÉ UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'unité UG1 **Durée : 120 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.**

Le sujet comporte **6 pages** numérotées de 1/6 à 6/6. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Six documents papier préparés par le candidat, deux par discipline. Aucun autre document ou matériel autorisé. Un document de substitution peut être proposé par l'examinateur si nécessaire.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP MAINTENANCE DES MATÉRIELS

La partie histoire-géographie-enseignement moral et civique de l'unité UG1 est évaluée à l'oral. Le candidat prépare six documents papier au total : deux documents pour chacun des thèmes d'histoire, de géographie et d'EMC retenus dans le programme. Il tire au sort un thème et présente le document correspondant.

La préparation dure 5 minutes. La présentation et l'échange avec l'examinateur durent au maximum 10 minutes. Le candidat explique le document, mobilise les repères et notions utiles, construit une argumentation et répond aux questions. Les questions proposées dans les parties ci-dessous constituent des axes d'étude et d'échange : elles ne forment pas une épreuve écrite à traiter intégralement.

Le barème indicatif de présentation est réparti sur 20 points : histoire, 9 points ; géographie, 7 points ; enseignement moral et civique, 4 points. Le coefficient 3 s'applique à l'unité UG1 complète, et non à l'EMC seul.

PARTIE 1 : Histoire, analyse critique de documents (9 points)

Liberté d'expression et construction des libertés publiques

À partir des documents historiques DT 1A et DT 1B, présentez le contexte de leur adoption, confrontez leurs objectifs et expliquez ce que ces textes permettent d'établir sur la construction des libertés publiques en France. Distinguez ce que les textes affirment de la manière dont les libertés peuvent être exercées ou limitées dans la société.

1.1 (3 points) Situez les deux textes dans leur contexte historique en indiquant leur date, leur nature et le cadre politique ou juridique dans lequel ils sont adoptés.

1.2 (3 points) Confrontez les deux documents : relevez leur point commun concernant la liberté d'expression et expliquez la différence entre l'affirmation d'un principe et l'organisation de son exercice.

1.3 (3 points) Présentez une critique interne et la portée de ces sources : qui les produit, à qui elles s'adressent, ce qu'elles permettent d'affirmer et ce qu'elles ne suffisent pas à prouver sur les pratiques sociales.

PARTIE 2 : Géographie, territoires et mobilités (7 points)

Comprendre des mobilités quotidiennes et les aménagements qui les accompagnent

À partir du document DT 2, décrivez les déplacements domicile-travail observés dans le territoire fictif de Val-des-Rives. Appuyez votre réponse sur les données du tableau. Expliquez ensuite en quoi les choix d'aménagement peuvent agir sur les déplacements et sur l'accès aux services.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.1 (3 points) Relevez deux informations chiffrées qui caractérisent les mobilités dans le territoire étudié. Pour chacune, précisez ce qu'elle indique.

2.2 (2 points) Comparez la part des déplacements en voiture et celle des déplacements à pied ou à vélo. Indiquez un facteur territorial susceptible d'expliquer cet écart, en vous appuyant sur les informations du document.

2.3 (2 points) Proposez un aménagement susceptible de faciliter une mobilité plus accessible ou moins dépendante de la voiture. Justifiez votre proposition par un élément du document et indiquez une limite ou une précaution à prendre.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique, étude d'une situation civique (4 points)

Liberté d'expression, responsabilité et débat démocratique

La situation EMC 2 décrit un échange sur le réseau numérique interne d'un atelier de maintenance. Utilisez le document EMC 1 pour identifier les principes en jeu, puis proposez une réponse respectueuse des droits de chacun et favorable à un débat fondé sur des informations vérifiables.

3.1 (2 points) Identifiez la liberté et la responsabilité concernées par la situation. Expliquez en quoi la liberté d'expression ne dispense pas de respecter les droits d'autrui et les règles communes.

3.2 (2 points) Présentez une réaction citoyenne adaptée : vérification des faits, expression argumentée et recours approprié si un contenu porte atteinte à une personne. Justifiez votre réponse par les principes républicains concernés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DOCUMENTS HISTORIQUES : L'AFFIRMATION ET L'EXERCICE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Document DT 1A : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 11. Source primaire, texte adopté par les représentants réunis en Assemblée nationale constituante.

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Document DT 1B : Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, article 1. Source primaire, texte législatif promulgué sous la Troisième République.

« L'imprimerie et la librairie sont libres. »

Ces extraits sont reproduits comme sources historiques. Ils énoncent des principes et des règles ; ils ne constituent pas, à eux seuls, une description de toutes les pratiques de leur époque.

DT 2 : DONNÉES GÉOGRAPHIQUES : MOBILITÉS DOMICILE-TRAVAIL DANS LE TERRITOIRE FICTIF DE VAL-DES-RIVES

Le tableau présente des données fictives, établies pour le présent sujet. Le territoire étudié comprend un bourg-centre, plusieurs communes rurales et une zone d'activités située à 8 km du centre. L'enquête porte sur 1 000 actifs résidant dans le territoire et ayant un déplacement domicile-travail régulier. Les pourcentages sont calculés sur ces 1 000 personnes.

Mode principal de déplacement domicile-travail à Val-des-Rives

Mode principal	Nombre d'actifs	Part des actifs
Voiture individuelle	720	72 %
Transport collectif	120	12 %
Marche ou vélo	100	10 %
Covoiturage	60	6 %
Total	1 000	100 %

Données fictives du sujet, enquête auprès de 1 000 actifs.

DT 3 : DOCUMENTS D'APPUI EMC : SITUATION CIVIQUE ET PRINCIPE CONSTITUTIONNEL

Document EMC 1 : Constitution du 4 octobre 1958, article 1, extrait. Source juridique officielle.

FormaV - document d'entraînement non officiel

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Document EMC 2 : Situation civique. Dans un atelier de maintenance de matériels, un apprenti publie sur le réseau numérique interne un message affirmant qu'une nouvelle règle de sécurité serait appliquée dès le lendemain et qu'elle désavantagerait certains salariés. Il ne cite aucune source. Plusieurs collègues reprennent le message ; l'un d'eux publie le nom d'une collègue en l'accusant d'avoir inventé la règle. Le responsable d'atelier indique qu'aucune consigne nouvelle n'a été diffusée et demande à l'équipe de vérifier les informations auprès de la direction avant de les relayer.

La situation est fictive. Elle invite à distinguer expression d'une opinion, diffusion d'une information vérifiable et mise en cause personnelle.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à joindre à la copie : repères chronologiques des documents historiques

À RENDRE AVEC LA COPIE

Compléter les cases comportant « ... » à partir des documents DT 1A et DT 1B. Le document sert de support aux repères présentés à l'oral.

Repérage chronologique et analyse des sources

Document	Date	Nature de la source	Principe ou apport principal
DT 1A	26 août 1789	Déclaration de droits	.....
DT 1B	.....	Loi	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP MM, classés par épreuve et par année :
capmaintenancemateriels.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP MM reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capmaintenancemateriels.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.